

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 mars 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de procurations : 18

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur David HAEGY
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Marien LOVICHI	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Céline TONOT	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Nadjouda BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Brigitte POPARD	Madame Laurence GERBET	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Olivier MULLER	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Madame Catherine VICTOR
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Madame Brigitte POPARD
Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-marc GONÇALVES pouvoir à Madame Céline TONOT
Monsieur Patrick BAUDEMONT pouvoir à Monsieur Alain DE MACEDO
Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET

OBJET : PREAMBULE**Soutien aux populations turques et syriennes**

Un séisme majeur, de magnitude 7,8, a frappé le sud de la Turquie et le nord de la Syrie le 6 février 2023.

Cette catastrophe terrible a causé des pertes humaines considérables (près de 50 000 à ce jour) et un grand nombre de victimes (blessés, disparus, personnes souffrant de problèmes psychologiques...), tandis que les destructions d'infrastructures et de bâtiments laissent cette région dévastée et dépendante de l'aide et du soutien national et international.

Le bilan humain est catastrophique et des dizaines de milliers de personnes sont toujours sans abri, sans ressources et pour beaucoup en rupture de soins, alors que toutes subissent des températures hivernales.

Cette situation sanitaire et humanitaire particulièrement grave appelle à notre devoir de solidarité.

Compte-tenu de la situation, il vous est proposé d'accorder une aide exceptionnelle d'un montant de 50 000 € via le FACECO (Fond d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales) « Turquie-Syrie » géré par le centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des affaires Etrangères permettant aux collectivités territoriales d'apporter leurs contributions pour financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des populations sinistrées.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** une aide exceptionnelle de 50 000 €, via le FACECO, sur le budget 2023, pour soutenir les populations turques et syriennes, dont le versement interviendra dès que la délibération sera devenue exécutoire ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 84	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 2
	DONT 18 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN